BULLETIN D'INFORMATION DES EXPERTS AUTOMOBILES

N° 26 – Septembre 2015

La réunion de la commission paritaire de négociation s'est déroulée le 22 septembre 2015. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour.

Salaire.

Le patronat a proposé une augmentation des salaires minima de branche de 0,5%. Il met dans la balance la généralisation de la complémentaire santé, qui représenterait une nouvelle « charge » pour les entreprises. Mais celle-ci ne concerne pas tous les salarié-e-s qui ont déjà pour certains un régime dont le « coût » a déjà été amorti il y a bien longtemps. Ceux-ci n'auront donc dans le meilleur des cas 0,5% d'augmentation. Dans le meilleur cas puisque l'augmentation concerne les minima de branche plutôt très bas. Selon le patronat, il y aurait très peu de salarié-e-s ayant un salaire égal au minima de branche et par conséquent, très peu de salariés augmentés !!!

Complémentaire santé.

Les réponses à l'appel d'offre sont en cours de dépouillement. Quatre opérateurs ont concouru à l'appel d'offre, deux institutions de prévoyance que sont KLESIA et ADEIS-HUMANIS et deux assureurs la MACIF et B2V-ALLIANZ. Sans présumer du résultat, il est très curieux que des sociétés d'assurance, les seuls « clients » des experts en automobiles, aient répondu à l'appel d'offre. N'y aurait-il pas un conflit d'intérêt ? Est-ce vraiment sain pour la branche ? Et enfin, doit-on considérer la santé comme une marchandise ? Autant de questions auxquelles il faudra répondre d'une façon ou d'une autre.

Prévoyance.

ADEIS-HUMANIS est venue faire une présentation des comptes 2013 et 2014.

Le nombre d'entreprises est passé de 617 en 2010 à 546 en 2014 mais avec une quasi-stabilité du nombre de salarié-e-s : 5073 en 2010 et 4993 en 2014. Cette situation confirme que la profession se restructure en multipliant les fusions. Il y a 51% d'hommes avec un âge moyen de 39 ans et 3 mois et 49% de femmes dont l'âge moyen est de 44 ans et 2 mois. Le taux de sinistralité est bon puisqu'au global, il est pour 2013 de 0,86% et pour 2014 de 0,68%. La différence entre ces deux années est surtout due au décès : 0,68% en 2013 et 0,17% en 2014. Il faut noter une proportion importante d'arrêt de travail. En 2013, le taux est de 0,94% et en 2014 de 0,90%. C'est à l'évidence à surveiller de près pour l'équilibre du régime.

✂ .....

Pour nous aider dans la négociation, Adhérez et faites adhérer à la CGT !

Nom :..... Prénom :.....
Entreprise :..... Fédération :.....
Téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Courriel : ..... @.....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr